

LES MESURES DE PROTECTION

CONNAITRE LA PROTECTION DES MAJEURS

CONCEPTEUR : AT66

DUREE : 2 JOURNEES

Forte d'une expertise opérationnelle – l'AT 66 lance son interface formation.
Dans un contexte d'accroissement des mesures de protection qui se matérialise par une dégradation des indicateurs de précarité et de pauvreté du Département, il apparaît que la méconnaissance des dispositifs par les acteurs issus des secteurs social, médico-social et sanitaire est un véritable frein à un accompagnement pluridisciplinaire et interservices efficient de la Personne Protégée ou nécessitant une mesure de protection.
Pour y remédier, nous vous proposons une formation de 2 jours sur les mesures de protection.

Objectif(s) professionnel(s) et/ou compétences visées

- ⇒ Permettre aux professionnels de repérer une situation nécessitant de réfléchir / de mettre en place une mesure de protection
- ⇒ Permettre aux professionnels d'initier la demande d'une mesure de protection.
- ⇒ Permettre aux professionnels accompagnant une personne protégée de s'inscrire dans un accompagnement pluridisciplinaire et cohérent.

Objectif(s) pédagogique(s)

- ⇒ Être capable d'identifier le périmètre de la mesure de protection.
- ⇒ Être capable de différencier les mesures de protection.
- ⇒ Être capable de définir le rôle et les limites du mandataire pour une meilleure intervention auprès des personnes protégées.
- ⇒ Être capable d'identifier la place des professionnels aux côtés du MJPM : travailler en collaboration et complémentarité.

Méthode(s) Pédagogique(s)

- Formation organisée en salle – idéalement en jours non consécutifs pour permettre un « aller-retour » avec la réalité professionnelle.
- Les séances formatives sont construites à partir de la réalité professionnelle des participants, étayées par des apports réglementaires ; la formation doit permettre de « coconstruire » un cadre lisible de l'accompagnement de personnes sous mesure de protection.
- Les supports pédagogiques sont transmis aux participants : supports d'animation en format papier, pour être mobilisés immédiatement / éventuels outils co-construits en format numérique après la formation.

Dispositif d'évaluation

- **Evaluation des acquis** : Une évaluation de l'atteinte des objectifs et des acquis est réalisée durant la formation (ateliers, exercices, observation du formateur, QCM ...).
Une évaluation des acquis est également proposée par une « mesure du progrès » – évaluation / positionnement en début de formation, exercice identique en fin de formation et échanges sur les évolutions individuelles et collectives.
- **Evaluation de l'action de formation** : Une évaluation à chaud est conduite pour mesurer le niveau de satisfaction des participants.

Validation : Attestation individuelle de formation.

Contenu de la formation

1. Les mesures de protection

Durée : 1 journée

Eléments de contenu

- Les enjeux des mesures de protection : contexte sectoriel, besoins et attentes
- La mise en place et les phases d'une mesure de protection : la procédure et ses acteurs
- Les différentes mesures : sauvegarde, curatelles, tutelle, habilitation familiale

Objectif : Connaître le cadre réglementaire et juridique de la Protection des Majeurs

Modalités pédagogiques : Apports théoriques animés, Présentation d'un mandat de protection (de l'ouverture à la clôture) – périmètre et limites, Présentation d'un exemple de guide juridique coconstruit.

2. La mise en œuvre d'une mesure de protection

Durée : 1 journée

Eléments de contenu

- La réalité professionnelle du MJPM
- La place du MJPM aux côtés de la personne : les droits et libertés de la Personne protégée
- La place des professionnels aux côtés du MJPM : travailler en collaboration et complémentarité

Objectif : Connaître le rôle et les limites des acteurs pour une meilleure intervention auprès des personnes protégées.

Modalités pédagogiques : ateliers autour des représentations et des réalités vécues. Ateliers autour de situations de personnes,

Organisation de la formation

- **Effectif** : Min. 6 personnes – Max. 12 personnes
- **Public** : Professionnels d'établissement / de service SSMS / de services départementaux intervenant auprès d'adultes vulnérables
- **Pré requis**
 - **Prérequis apprenants** : Aucun
 - **Prérequis techniques et organisationnels** : Aucun
- **Modalités de sélection des apprenants** : Les participants à la formation sont sélectionnés par le commanditaire de l'action.
- **Intervenant(s)** : Expert issu de l'AT66
- **Durée** : 2 jours (14 heures)
- **Dates** : A définir
- **Lieu** : Locaux de l'AT66 – Perpignan ou locaux de l'établissement

Devis

	Nb jours**	TOTAL
Formation	2	1 900,00 €
TOTAL Net ***		1 900,00 €

* Le tarif proposé comprend l'intervention et les frais inhérents à la mission.

** La durée d'une journée de formation est de 7 heures. Afin de répondre au mieux aux attentes et contraintes professionnelles, ces temps peuvent être positionnés à la demi-journée. Les frais de déplacements seront alors ajustés.

***Exonération de la TVA pour les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue

Convention de formation

Dès l'accord pour la mise en œuvre de la formation, une convention de formation sera signée.